



AddisAbéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél. : (251-11) 822 5513 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE SOUDAN ET LE SOUDAN DU SUD CONCLUENT LA TROISIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION FRONTALIERE MIXTE

Addis Abéba, le 20 mars 2015: La Commission frontalière mixte entre la République du Soudan du Sud et la République du Soudan a conclu, le 18 mars 2015, à Addis Abéba, sa 3^{ème} réunion, avec la signature d'un Accord pour la création d'un compte séquestre pour couvrir les dépenses liées à la démarcation de la frontière entre les deux Etats. Cette réunion, qui s'est étalée sur trois jours, a eu lieu sous les auspices du Programme frontière de l'Union africaine (PFUA) et en conformité avec les résolutions adoptées par la Commission frontalière mixte lors de sa session tenue à Juba, au Soudan du Sud, du 7 au 8 février 2015.

L'Accord a été signé au nom de la République du Soudan du Sud par M. Michael Makuei Lueth, Ministre de l'Information et de la Radiodiffusion, et, au nom de la République du Soudan, par Dr. Al Rasheed Haroun Adam, Ministre d'Etat à la Présidence, et ce en présence de représentants du PFUA.

La réunion a également adopté la liste définitive des membres de l'équipe technique mixte composée d'un nombre égal de géomètres, de cartographes et d'autres experts compétents provenant des deux États, tel que proposé par la réunion de la Commission frontalière mixte de février 2015. En outre, la réunion a examiné et adopté les termes de référence du Comité mixte de démarcation, chargée de gérer et de superviser l'exercice de démarcation de la frontière.

La signature de l'Accord marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre des Accords de coopération signés entre le Soudan et le Soudan du Sud, en septembre 2012, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA. Elle constitue également une avancée dans la mise en œuvre du PFUA, dont les deux objectifs fondamentaux sont la délimitation et la démarcation des frontières africaines qui ne l'ont pas encore été et la promotion de la coopération transfrontalière, notamment sur la base de la Convention de l'UA sur la coopération transfrontalière, également connue sous le nom de Convention de Niamey.